

70 - Motion visant à armer la Police municipale de Besançon, présentée par Jacques GROSPERRIN, Sénateur du Doubs pour les Groupes Les Républicains-Société civile, MoDem et UDI

M. Jacques GROSPERRIN, Conseiller Municipal : «L'article L412-51 du Code des communes stipule que c'est au Maire de choisir l'armement de ses agents «lorsque la nature de leurs interventions et les circonstances le justifient».

Depuis les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher en 2015, on se dit en état de guerre et nous avons vu se multiplier les drames. Il faut que nous nous donnions les moyens de nous défendre et de faire face à ces drames.

Depuis l'Etat a mis à disposition des communes près de 4 000 revolvers. De plus un décret paru au Journal Officiel le 29 novembre prévoit la possibilité pour les Maires de doter leurs agents de pistolets 9 mm semi-automatiques.

Nous considérons que la Police municipale exerce une fonction aussi dangereuse que celle de la Police nationale et est exposée aux mêmes risques. L'organisation terroriste Daesh appelle régulièrement à cibler les forces de l'ordre.

Dans une circulaire du 23 juillet dernier adressée aux Préfets, Bernard Cazeneuve, alors Ministre de l'Intérieur, rappelait que «c'est la mission même de la Police municipale, indépendamment du lieu ou des circonstances dans lesquelles cette mission est exercée, qui expose les agents à des risques d'agression». Cette circulaire prend donc acte de l'évolution des fonctions des policiers municipaux.

Ceux-ci ne sont plus cantonnés à la circulation, au stationnement ou à la surveillance, ils sont de plus en plus sollicités pour la sécurisation, en primo-intervenants. Les policiers municipaux sont complémentaires des policiers nationaux, leurs tâches sont différentes mais leur besoin en sécurité est le même.

Nul ne comprend, dans un tel contexte, que les policiers municipaux de Besançon ne soient toujours pas équipés d'armes à feu pour pouvoir assumer leur devoir : protéger les Bisontines et les Bisontins, tout en étant eux aussi protégés dans leur action.

C'est pourquoi les groupes Les Républicains-Société civile, MoDem et UDI assumant leur responsabilité soumettent à nouveau au vote du Conseil Municipal de Besançon la motion suivante :

- Article 1^{er} : Les agents de la Police municipale de Besançon, satisfaisant aux exigences légales et réglementaires en vigueur, seront équipés d'armes à feu.

- Article 2 : Le Maire est mandaté par le Conseil Municipal pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente motion».

M. LE MAIRE : Cette motion est vraiment surprenante, enfin, au fond, pas tant que ça.

Elle est surprenante parce que vous connaissez notre décision, vous savez aussi que j'ai consulté un grand débat municipal en échangeant avec vous entre autres, nous nous étions rencontrés dans mon bureau et vous étiez plus modéré d'ailleurs à l'époque. Nous avons échangé avec les syndicats, les policiers et les groupes politiques. Pourquoi relancer une nouvelle fois ce débat qui a déjà été lancé deux ou trois fois si ce n'est... qu'est-ce que vous pensez qu'un gardien municipal armé le matin à 7 h ou 8 h à Planoise aurait pu faire dans un endroit où il n'était pas. Ce n'est pas Planoise, ce n'est pas ça !

Votre motion met en lumière votre posture. Vous voulez faire de la politique politicienne là-dessus. Acceptez-le, ne nous prenez pas pour ce que nous ne sommes pas, à savoir des abrutis. Ce sont les thèmes de campagne, c'est votre fonds de commerce et vous allez nous resservir ça encore pendant les 6 mois à venir.

Et puis, je vous le redis Monsieur le Sénateur, vous qui fûtes député, vous arrivez à dire 20 fois les mêmes choses. Je vais vous le redire même si je vous l'ai déjà dit, vous ne manquez pas d'air. Vous demandez l'armement de la police municipale, vous qui êtes vraiment le complice des mesures que SARKOZY a prises et que vous avez votées.

Oui, ça vous énerve quand je dis ça. Vous avez quand même supprimé 30 000 postes, c'est la réalité.

En plus, comme Christophe LIME vous l'a dit tout à l'heure, c'est moi qui donne au nom du groupe socialiste, la position du groupe socialiste. Le Maire a le droit de donner un avis là-dessus, vous m'autoriserez à le faire.

Quand je vois que vous voulez supprimer 500 000 fonctionnaires, des territoriaux, des policiers et autres...-vous continuez à me couper la parole, décidément vous êtes incorrigible, vous n'arrêterez donc jamais !-

J'espère d'ailleurs que vos travaux au Sénat vous permettront effectivement dans les années à venir de montrer que vous êtes totalement engagé pour renforcer effectivement nos propositions concernant la police d'État. Si, par malheur, il arrivait que vous reveniez au pouvoir vous aurez à cœur de recréer des postes de policiers. Je n'en dis pas plus.

Cette motion est très démagogique mais vraiment très démagogique. Tout le monde a compris que nous étions en période électorale.

Vous dites que je suis là depuis un petit moment, en tout cas, depuis 2001, chaque fois qu'il y a eu des élections, dans les 6 mois précédents ça a toujours été ça.

Je pense que celles et ceux qui nous regardent aujourd'hui doivent avoir un sentiment de ras-le-bol de répéter toujours et toujours les mêmes choses, c'est un avis personnel. Quand on voit le public dans la salle, nous voyons comme ça passionne les foules. Je félicite d'ailleurs ceux qui sont là depuis le début.

Quels sont ceux qui sont pour cette motion ? 12. Ceux qui sont contre ? Le reste».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (41 contre - 12 pour), décide de rejeter la motion proposée.

Rapport rejeté à la majorité

Pour : 12

Contre : 41

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.